

BREVET PROFESSIONNEL

Niveau IV

(Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture)

Aménagements
Paysagers



Productions
Horticoles



Un site exceptionnel au bord de la rivière d'Auray
Un lieu d'accueil grand public
Une structure pédagogique
Un terrain d'expérimentation

BP

KERPLOUZ Lasalle
www.kerplouz.com

Auray

Conditions d'accès :

- Être majeur
- Être issu d'un bon niveau 3^{ème} et +
- Justifier d'une année d'expérience professionnelle à temps plein à la date de la dernière évaluation ou de la première épreuve terminale permettant de délivrer le BP et être titulaire d'un CAPA, ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur, ou avoir suivi le cycle conduisant au BEP, BEPA ou avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde.
- Pour les candidats ne pouvant justifier des conditions ci-dessus, il faut avoir accompli :
 - Une année d'activité professionnelle à temps plein, avant l'entrée en formation, dans un secteur professionnel correspondant aux finalités du diplôme
 - Ou trois ans d'activité professionnelle effectués à temps plein dans un autre secteur. (les périodes de travail sous contrat d'alternance, d'apprentissage sont prises en compte).
- Justifier d'une bonne condition physique : produire un certificat médical d'aptitude au métier.
- Tests d'aptitude : Évaluation en milieu du travail de préférence en entreprise paysagiste ou exploitation horticole privée (minimum 2 semaines), stage de découverte du métier, évaluation pratique à Kerplouz (uniquement pour les salariés en demande de CIF).
- Validation du projet de formation par le POLE EMPLOI ou la MISSION LOCALE pour les candidats demandeurs d'emploi, bilan de compétences, etc ...

Travailleurs reconnus handicapés acceptés
sous réserve d'une autorisation médicale et handicap compatible avec le métier)



Procédure d'admission en formation :

1^{ère} étape : dossier de candidature

Fiche candidat, lettre de motivation, projet professionnel, CV + photo

2^{ème} étape : recrutement

Un entretien individuel de motivation avec la responsable du CFA et/ou formateur technique + des tests écrits de niveau (vérification des pré requis) : français et mathématiques et/ou tests pratiques.

Financement de la formation :

- Congé individuel de formation (CIF CDI, CIF CDD, CIF FAF- TT)
- Reconversion militaire
- Financement personnel par le candidat
- Chèque Formation (dossier à retirer auprès du Pôle Emploi – Financement partiel attribué par la Région)
- Autres

Des documents sont téléchargeables sur notre site internet : www.kerplouz.com

1^{er} cas :

Si vous percevez l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) avant votre entrée en stage, vous devez opter pour le Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (PARE) pour pouvoir obtenir le versement de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF) pendant votre formation.

Il vous appartient d'en faire la demande auprès du POLE EMPLOI : un Projet d'Action Personnalisé (PAP) est établi à la suite de votre entretien approfondi avec le POLE EMPLOI ou la MISSION LOCALE.

2^{ème} cas :

Si vous percevez l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) lors de votre entrée en stage, vous pourrez bénéficier, sous certaines conditions, d'une rémunération de la Région pendant la durée de la formation. (à condition que la formation soit financée dans le cadre du Programme Bretagne Formation).

*Le stagiaire doit connaître ses droits et ses allocations chômage avant l'entrée en formation.
Aucune rémunération ne peut être versée pour un dossier incomplet.*

Formation rémunérée





www.kerplouz.com

Avec la participation de :



www.bretagne.fr



COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen

www.fse.gouv.fr



www.arep-bretagne.asso.fr

Par téléphone
au 02 97 24 34 46

Fax : 02 97 24 34 41

Par mail :

formation-continue@kerplouz.com

Centre de Formation pour Adultes

KERPLOUZ Lasalle

Route du Bono – BP 40417 – 56404 Auray Cedex